PROCES-VERBAL
du 1ER FEVRIER 2021

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE 3

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 8
Unanimité 8

1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation 8
PRESENTATION M. LE MAIRE 12
Pour : « Ensemble pour Roncq » 12
Abstentions : « Roncq Autrement » 12

1.02 – CONSEIL MUNICIPAL – Personnel municipal – Recrutement d'un(e) Directeur (trice) des Affaires financières 12
PRESENTATION M. LE MAIRE 13
Débat 13
Unanimité 14

1.03 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2020 14
PRESENTATION M. GILME 15
Débat 15
Pour : « Ensemble pour Roncq » 15
Abstentions : « Roncq Autrement » 15

1.04 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – Exercice 2021 – Maintien des taux communaux 16
PRESENTATION M. GILME 16
Débat 17
Unanimité 18

1.05 – CONSTITUTION DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES 18
PRESENTATION M. GILME 19
Débat 19
Unanimité 19

1.06 – AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE (Contentieux en première instance) 19
PRESENTATION M. GILME 20
Débat 21
Unanimité 22

1.07 – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME : NOUVELLE PISCINE FAMILIALE – AP2101 – Crédits de paiements – Exercice budgétaire 2021 . 22
PRESENTATION M. GILME 23
Débat 23
Pour : « Ensemble pour Roncq » 30
Abstentions : « Roncq Autrement » 30

1.08 – BUDGET PRIMITIF – Exercice 2021 30
PRESENTATION M. GILME 31
Débat 39
Pour : « Ensemble pour Roncq » 42
Contre : « Roncq Autrement » 42

1.09 – ACTION SOCIALE – Convention tripartite portant sur le fonctionnement et les relations entre la Ville de Roncq, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Roncq et ADOMA – Autorisation de signature du Conseil Municipal 42
PRESENTATION Mme NYS 43
Débat 45
Unanimité 46

1.10 – PORTAIL CARTOGRAPHIQUE METROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – Convention à conclure entre la MEL (Métropole Européenne de Lille) et la Ville de Roncq et portant sur les modalités d'accès aux données 46
PRESENTATION Mme CASTELEIN 48
Unanimité 48

1.11 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2021 – 2ème acompte 48
PRESENTATION M. DA SILVA 49
Débat 50
Unanimité 52

1.12 – RUCHER COMMUNAL – Conventionnement à conclure entre la Ville de Roncq et les apiculteurs BEETOBEE/SAFEBEE – Rectification portant réparation d'une « erreur matérielle » 52
PRESENTATION M. DUQUESNE 53
Unanimité 53

M. LE MAIRE –

Bonsoir ; je vous salue toutes et tous pour ce Conseil Municipal avancé à 18 h pour essayer d'être plus proche des horaires du couvre-feu qui concerne notre pays. Notre volonté est toujours de pouvoir nous rassembler dans le cadre d'un protocole sanitaire serré et appliqué à la lettre dans cette instance.

Je remercie les services qui ont préparé cette salle pour nous permettre de nous y réunir ce soir.

Comme à notre habitude, nous allons commencer par l'**Ephéméride.** Même si les activités sont peu soutenues, de beaux événements se sont déroulés à Roncq depuis le dernier Conseil Municipal.

Auparavant je voudrais débuter, une fois n'est pas coutume, par des remerciements tout particuliers adressés à notre Directeur de la Communication, ici présent, qui participe en tant qu'acteur à son ultime Conseil Municipal. En effet, il prendra sa retraite à la fin du mois et je souhaite lui témoigner toute ma gratitude pour le travail accompli et pour le passage de flambeau qu'il effectue auprès de notre nouvelle Directrice, ici présente, Coline CRAEYE.

Merci, Patrick, pour tes années d'investissement au service des Roncquoises et des Roncquois.

(Applaudissements)

Je te souhaite une bonne retraite et un bon relais durant ce mois de février.

Passons maintenant à l'**Ephéméride**.

- 18 décembre.

A l'occasion des **Fêtes de Noël**, la Ville a fait le choix d'offrir **un livre à chacun des élèves** des écoles roncquoises, publiques et privées, comme vous le voyez à l'écran.

Traditionnellement, la Ville offre un spectacle de Noël ou une séance de cinéma aux enfants actuellement interdits en raison de la crise sanitaire. Nous nous sommes donc adaptés et la Ville a fait le choix, en cette année 2020 si particulière, d'offrir un livre à chaque enfant : un symbole de notre volonté de faire vivre la culture et la lecture auprès des plus jeunes.

Je remercie les services, M. TELLIER et les élus d'avoir contribué à cette distribution.

- 21 au 31 décembre.

Durant les vacances de Noël 2020, **l'Ecole Municipale de Musique** a proposé des **ateliers** pour aborder autrement la musique de manière ludique, créative ou pédagogique. Ces stages se sont adressés à tous les publics, élèves ou potentiels futurs élèves de l'EMM ainsi

qu'à tous les niveaux ; un programme développé au cœur du Centre Musical durant les vacances de Noël dans une ambiance magique et féérique.

- 21 au 31 décembre toujours.

C'étaient les **Accueils de Loisirs sans Hébergement de Noël,** qui ont enregistré un regain de fréquentation avec 138 enfants la première semaine (115 l'hiver précédent). Ils se sont déroulés dans deux écoles : la maternelle publique Pauline-Kergomard et la primaire publique Pablo-Neruda.
Les Boutchoux et les Filous ont partagé un univers tissé de couleurs au travers de grandes animations originales ; ils ont aussi découvert un studio d'enregistrement.
Chez les Cadets et les Juniors, place a été cédée aux apprentis magiciens, aux animateurs ou à l'initiation à la danse orientale.
Les Juniors et les Ados ont rêvé, quant à eux, du pays d'« Aladin et la lampe merveilleuse ».

- 22 décembre.

En soirée, vous avez pu voir dans les rues de Roncq le jury du **concours des illuminations de fin d'année**, composé de plusieurs élus mais aussi d'enfants, de parents roncquois accompagnés du Père Noël, à la rencontre des plus belles façades enluminées.

Les résultats ont donné le palmarès suivant :
Pour la catégorie *Appartements/balcons* : les résidents du Clos Notre-Dame rue de la Latte.
Pour la catégorie *Commerces* : la boulangerie-pâtisserie « Aux plaisirs des délices » d'Hélène DESSORT, 423 rue de Lille.
Pour la catégorie *Maisons* : Nicolas AERNOUT, 14 rue Pierre-Brossolette.

Vous pouvez voir à l'écran de très belles illuminations qui ont été mises à l'honneur lors de la remise des récompenses.

- 29 décembre.

C'était **l'implantation d'un nouveau panneau d'informations lumineux**, place Jean-Jaurès, pour apporter l'information toujours au plus près. Ce panneau complète le dispositif mis en place il y a quelques années.

- 30 décembre.

Chantal NYS, Adjointe aux Fraternités locales et à l'Action sociale, a distribué avec les agents de la Ville **130 boîtes de chocolats aux bénéficiaires des repas à domicile**, à la veille du Nouvel An, qui ont été très appréciées.

C'était l'occasion de rappeler toutes les actions proposées par le CCAS au fil des ans à destination des publics les plus fragiles. Pour n'en citer que quelques-unes durant l'année 2020 :

- l'attribution de chèques vacances ANCV à 47 enfants pour un montant de 2.820 € ;
- la distribution de tickets alimentation/hygiène à 62 familles à l'occasion des Fêtes de fin d'année pour un montant de 7.050 € ;
- la distribution de 172 places de cinéma pour un montant de 860 € ;
- des aides en alimentation et énergie pour un montant de 3.560 € au 15 décembre ;
- une participation de 500 € à un déménagement pour une personne en difficulté…

Je remercie le CCAS et Mme NYS pour la contribution et les aides apportées à ces familles qui en avaient besoin.

- Janvier 2021.

Comme les années précédentes, les Roncquois n'ont pas hésité à déposer leur **sapin de Noël** dans une benne destinée à les recueillir, située à l'entrée du parking de La Source, juste devant nous, pour leur donner une autre vie sous forme de compost et de déchets verts. En effet, réduits à l'état de copeaux, ils sont utilisés comme paillage pour les massifs des différents quartiers de la Ville.

- En ce début d'année, pas comme les autres.

La Ville a tenu à réconforter nos seniors de 65 ans et plus, en leur distribuant des **sacs gourmands estampillés « Je consomme local »** préparés et achalandés par le CCAS de Roncq que je remercie : 3.000 sacs ont été ainsi distribués.
Nos seniors ont pu y puiser des gaufres de la « Ferme des 4 Vents » au Pellegrin, des tuiles et des truffes produites chez Chocmod et de la bière roncquoise « Lyderic » brassée au CIT ;
Ces colis ont été distribués du 11 au 15 janvier et ils ont été déposés à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

- 19 janvier.

Un **centre de vaccination** a été ouvert de 8h30 à 19h30 à la Clinique Saint-Roch pour le public des plus de 75 ans et les personnels soignants (sapeurs-pompiers y compris).
De son côté, la Ville a apporté à ce centre de vaccination tout son soutien logistique, après avoir amorcé des démarches en décembre dernier auprès du Directeur de la Clinique, M. Grégory MIGNOT, que je remercie vivement pour sa contribution avec l'ensemble de ses équipes.

La prise de rendez-vous se fait uniquement sur la plate-forme www.doctolib.fr ; le site de la Clinique roncquoise est par ailleurs identifié sur le site https://sante.fr/ qui recense tous les centres de vaccination.
Pour les personnes qui rencontrent des difficultés à s'inscrire sur la plate-forme doctolib, le CCAS de la Ville leur apporte son aide.

Il y a peu j'étais encore en ligne avec le Directeur de la Clinique ; il est vrai que les rendez-vous sont actuellement suspendus. Ils reviendront vers nous dès que la vaccination reprendra et, surtout, la prise de rendez-vous.
A compter de la semaine prochaine, ils passeront à la 2ème vaccination des personnes qui ont reçu la 1ère injection.
Ils attendent des informations de l'ARS pour reprendre la prise de rendez-vous. Ne vous affolez donc pas ; la prise de rendez-vous est pour l'instant suspendue dans l'attente de l'arrivée des vaccins.

- Présentation des vœux.

En raison de la crise sanitaire, nous avons dû revoir la traditionnelle **présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal** et des projets pour l'année 2021, qui n'a pas pu se dérouler en présence d'un nombreux public comme chaque année. Elle a donc dû être réalisée de façon virtuelle grâce à une série de plusieurs vidéos qui ont été mises en ligne durant tout le mois de janvier, autant de vidéos qui ont quand même permis de présenter aux Roncquois ces beaux projets qui vont rythmer ce mandat jusqu'en 2026 : le nouveau terrain synthétique au complexe sportif Joël-Bats, les réhabilitations du Centre Musical et de la salle Jules-Gilles, la nouvelle piscine… Autant de projets de ce mandat.
Nous avons pu nous réinventer dans ces vœux et les présenter ; je remercie le service Communication qui nous a aidés dans ce dispositif.

- 25 janvier.

A été mise en ligne l'application **Roncq'Direct** qui succède à TellMyCity. Cet outil, accessible depuis la page d'accueil du site www.roncq.fr, est plus intuitif pour la population comme pour le traitement par les services municipaux.

Avec ce nouvel outil de communication, Roncq est plus que jamais une Ville qui « crée du lien » et échange en temps réel avec ses habitants. Tout citoyen participe à l'amélioration et à l'entretien de l'espace public, et devient capable de signaler un problème (incidents, équipements urbains détériorés, objets encombrants…) ou de soumettre une idée d'amélioration.

Voyez ; nous sommes à la pointe de la technologie et nous continuons à évoluer pour être plus en lien avec la population.

- 28 janvier.

Le **service Jeunesse** a déménagé à l'étage des Anciennes Ecuries, comme vous pouvez le voir sur les photos projetées. Ce service était auparavant installé au JAB.
Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. On peut venir y déposer un dossier, prendre des infos, pour tout ce qui a trait aux accueils des enfants qu'ils soient extrascolaires ou périscolaires.

J'ouvre maintenant la séance du Conseil Municipal et je demande à M. WAQUET de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 1ER FEVRIER 2021 : **33**

PRESENTS : (25)
Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Thibault TELLIER - Annick CASTELEIN - Anne THOREZ - Franck GILME - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Dominique ACKOU - Claudie RIUS - Thierry MITTENAERE - Olivier DHONT - Simon BEAUMONT - Edwige CARDENIA - Xavier DUQUESNE - Virginie LAMBLIN - Fernando ROCHA - Emilie LIVET - Julien MARIEN - Jean MOTUELLE - Romain WAQUET - Sylvie BLOTTIAUX - Peggy HAPPE-DUPRET - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (7)
Michel PETILLON donne procuration à Anne THOREZ
Claudine ZAHM donne procuration à Romain WAQUET
Thérèse-Marie COUVREUR donne procuration à Dany DELBECQUE
Mustapha GUIROUS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Peggy ROBERT donne procuration à Thibault TELLIER pour les délibérations 1.01 à 1.06
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Alice KINNEN donne procuration à Virginie LAMBLIN

ABSENT : (1)
Mathieu LECLERCQ

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur WAQUET.

Nous pouvons entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

M. LE MAIRE –

Le procès-verbal du mois de décembre vous sera soumis au prochain Conseil Municipal.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 16 novembre 2020 (n° 16/11/2020/47) nécessite des ajustements.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE ADMINISTRATIVE Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	A	1	1			
CATEGORIE A **Cadre d'emplois des Attachés**						
Attaché hors classe	A	2	0		- 1	
Attaché Principal	A	4	3		- 1	
Attaché	A	2	0		(1) - 1	
CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Rédacteurs**						
Rédacteur Principal 1ère classe	B	5	5			
Rédacteur Principal 2ème classe	B	5	1			
Rédacteur	B	2	2		- 3 (2)	
CATEGORIE C **Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs**	C	13	12			
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	11	8			
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	10	8		- 2 (3) - 1 (4)	
Adjoint Administratif						

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE A **Cadre d'emplois des Ingénieurs**						
Ingénieur hors classe	A	1	1			
Ingénieur Principal	A	2	1		- 1 (5)	
Ingénieur	A	1	1			
CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Techniciens**						
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4			
Technicien Principal 2ème classe	B	1	0		- 1 (6)	
Technicien	B	0	0			
CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise**	C	12	11		- 1 (7)	
Agent de Maîtrise Principal	C	20	12		- 3 (8)	
Agent de Maîtrise						
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C	5	5	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	20	17		- 3 (9)	+ 1 (11)
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	24	21	2	- 3 (10)	
Adjoint Technique						
FILIERE MEDICO-SOCIALE CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)**	C	5	5			
ATSEM Principal 1ère classe	C	2	0		- 2 (12)	
ATSEM Principal 2ème classe						
FILIERE CULTURELLE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique**						TNC
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe	B	8	8	4		+2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe	B	2	1	1	- 1 (13)	+2 (14)
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0	0			+2
CATEGORIE C **Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques**						
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	2	2			+ 1 (15)
Adjoint du Patrimoine	C	2	2	1		
FILIERE SPORTIVE CATEGORIE B						

Cadre d'emplois des Educateurs des APS Educateur des APS Principal 1ère classe Educateur des APS Principal 2ème classe Educateur des APS	B B B	4 3 2	2 2 1		- 2 (16) - 1 (17)	+1 +1 (18) +1
FILIERE ANIMATION CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Animateurs** Animateur Principal de 1ère classe Animateur Principal de 2ème classe Animateur CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation** Adjoint d'Animation Principal 1ère classe Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Adjoint d'Animation	B B B C C C	1 0 0 0 1 0	0 0 0 0 1 0		- 1 (19)	
FILIERE POLICE MUNICIPALE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale** Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère classe Chef de service de Police Municipale Principal de 2ème classe Chef de service de Police Municipale	B B B	1 1 0	1 0 0		- 1 (20)	

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale** Brigadier-Chef Pal de Police Municipale Gardien-Brigadier de Police Municipale	C C	1 5	1 5			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Adjoints Techniques** Adjoint Technique	1	1	1	

FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Rédacteurs** Rédacteur	1	1		
CHARGE DE COMMUNICATION	1	1		

CONTRACTUELS

Cadres d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Attachés	A	3-3-2 Besoins des services ou la nature le justifient	1	0	
Adjoints Administratifs	C	3 I-1° Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement temporaire de fonctionnaires	3 1	0 1	
Adjoints Techniques	C	3 I-1° Accroissement temporaire d'activité	37	36	
Agents de Maîtrise	C	3-2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	1	1	
Educateurs des APS	B	3 I-1° Accroissement temporaire d'activité 3-2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	3 0	2 0	- 1 (21) + 1 (22)
Adjoints du patrimoine	C	3 I-1° Accroissement temporaire d'activité	1 TC 5 TNC	1 TC 4 TNC	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3 I-1° Accroissement temporaire d'activité	10 TNC	10 TNC	+ 3 TNC (23)

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	1	1	

Le Comité Technique sera informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 28 janvier 2021.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

C'est une délibération que nous retrouvons pratiquement à chaque séance pour mettre à jour notre tableau des effectifs.

Nous l'avons examiné en séance plénière et il n'a pas fait l'objet d'observations.

Il s'agit surtout d'ajustements suite à des évolutions de carrière. Je félicite les agents qui évoluent dans cette Fonction Publique.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions ..... « Roncq Autrement »

1.02 - CONSEIL MUNICIPAL - Personnel municipal - Recrutement d'un(e) Directeur(trice) des Affaires financières

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La Directrice des Affaires Financières va faire valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'année 2021. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création, à compter du 1er juin 2021 d'un emploi de Directeur(trice) des Affaires Financières dans le grade d'Attaché, d'Attaché Principal ou d'Attaché hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- *Application des différentes réglementations liées à l'emploi ;*
- *Mise en œuvre et suivi de toutes les étapes budgétaires (DOB, BP, BS, DM) ;*
- *Rédaction de notes financières ;*
- *Coordination des missions et actions relevant de ses compétences ;*
- *Mise en place de tableaux de bord ;*
- *Mise en place d'un contrôle de gestion ;*
- *Travail en partenariat et en transversalité avec l'ensemble des services ;*
- *Préparation des actes en lien avec le Secrétariat Général (Conseil Municipal).*

Cet emploi sera occupé idéalement par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée pour une durée maximum de trois ans compte tenu du fait que le recours à un agent contractuel serait justifié notamment en raison des besoins du service. La continuité de l'activité devant être assurée, l'absence de ce cadre porterait préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder

six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité publique et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le tableau des effectifs est modifié pour tenir compte de cette création de poste.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le recrutement d'un(e) Directeur (trice) des Affaires Financières dans les conditions reprises ci-dessus.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Comme la Loi nous l'impose, nous devons présenter une délibération portant sur son article 34 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale pour la création des emplois de chaque Collectivité par l'organe délibérant.

La Directrice des Affaires Financières va faire valoir ses droits à la retraite, comme M. BONTE, et il convient de procéder à son remplacement.
(Lecture du projet de délibération pour les parties recrutement et rémunération)
Il est demandé l'approbation du Conseil Municipal pour ce recrutement à compter du 1er juin 2021. Dans ce cas également, nous ferons le maximum pour assurer un tuilage.

Y a-t-il des questions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.
Je n'ai pas de question particulière. Comme à M. BONTE à qui je souhaite de profiter pleinement de sa retraite, je voudrais également remercier notre Directrice des Finances qui a été de nombreuses fois sollicitée par moi-même et qui a répondu à beaucoup de mes questions.
Elle sera encore avec nous pendant quelque temps mais je préfère déjà la remercier dès maintenant ; c'était tout simplement un petit clin d'œil.

M. LE MAIRE –

On lui transmettra vos remerciements. Elle nous écoute peut-être d'ailleurs sur la page FaceBook et je salue les personnes qui nous regardent sur les réseaux sociaux.

Vous la sollicitez ; nous la sollicitons beaucoup.
Elle sera encore avec nous pendant quelques mois et nous la mettrons à l'honneur lors du prochain Conseil Municipal juste avant son départ.
Je m'associe à vos remerciements. Il est vrai qu'il faut avoir des personnes de confiance comme à la Communication et l'ensemble des services. On peut saluer ces personnes qui se dévouent pour l'Administration Municipale.

Sans autre remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.03 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2020

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) 2ème alinéa, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2020 (actes authentiques établis) :

CESSION MUNICIPALE				
Désignation du bien	**Acquéreur**	**Montant**	**Date de l'acte**	**Objectif**
Parking rue Paul Espeels Parcelle AK 952	M. et Mme BROCHOT	25 805,36 €	02/06/2019	Désaffectation et déclassement du parking

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Je laisse maintenant la main à Monsieur GILME pour les points 1.03 à 1.08.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le récapitulatif des opérations immobilières effectuées en 2020 (acte authentique établi) on retrouve une cession : le parking rue Paul-Espeels, parcelle AK 952, pour une valeur de 25.805,36 € dont vous avez le détail sous les yeux.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Y a-t-il des questions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Il s'agit d'une simple constatation. En théorie, il n'y avait pas de délibération mais, par précaution, il y aura un vote ce soir.

Je voudrais juste expliquer notre abstention puisqu'on a déjà eu des débats à propos de ce parking. A notre sens, nous ne pouvons pas valider l'opération et nous nous abstiendrons donc.

M. LE MAIRE –
Je voudrais ajouter que ce parking se développe très bien. On a pu accueillir une nouvelle activité sur Roncq et je ne peux que saluer cette arrivée du monde économique sur le secteur. De plus, ce parking est partagé avec les riverains.
Pour ma part, il n'y avait donc pas de polémique. Nous en avons déjà discuté au cours du dernier Conseil Municipal. Je répète que l'on ne peut que saluer l'attraction économique de la Ville de Roncq : concilier l'attraction économique mais aussi l'habitat et le conforter. Pour les personnes qui ont acquis ce morceau de terrain, il s'agissait de conforter leur installation et permettre aussi de sécuriser le secteur.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq »
Abstentions ..... « Roncq Autrement »

1.04 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - Exercice 2021 - Maintien des taux communaux

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de Finances 2020, il appartient à l'Assemble délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition de taxe foncière bâti et non bâti au titre de l'exercice 2021.

En effet, en ce qui concerne la taxe d'habitation, les taux communaux sont « gelés » depuis 2020 à hauteur du taux de 2019 soit 32,12 %.

Il vous est donc proposé cette année encore de reconduire les taux de fiscalité inchangés depuis 2002 :

TAXES	TAUX 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	52,39 %

Les bases prévisionnelles pour 2021 sont estimées selon le tableau repris ci-après :

TAXES	BASES PRÉVISIONNELLES (en €)
Taxe habitation	10 422 000
Taxe foncière (bâti)	13 743 000
Taxe foncière (non bâti)	87 300

La recette attendue au titre de la fiscalité locale est estimée à +/- 7 700 000 €. Elle fera l'objet d'un ajustement budgétaire lors de la transmission de l'état de notification pour 2021 de la part des services fiscaux courant premier semestre 2021.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition (taxes foncières bâti et non bâti) au titre de l'exercice 2021. En effet, en ce qui concerne la taxe d'habitation, les taux communaux sont gelés depuis 2020 à hauteur du taux de 2019 soit 32,12 %.

Je vous rappelle que la taxe d'habitation n'est plus payée par 80 % des contribuables.
Restent 20 % qui paient encore la taxe d'habitation avec un dégrèvement de 33 % sur l'exercice 2021, 66 % sur 2022 pour s'éteindre en 2023. Voilà pour la taxe d'habitation.

Ce qui nous intéresse, c'est la taxe foncière. Il vous est proposé cette année encore de reconduire les taux de fiscalité inchangés depuis 2002 :
- sur les propriétés bâties ..... 31,02 %
- sur les propriétés non bâties ..... 52,39 %

Je tiens quand même à souligner que cet effort et la volonté de la majorité de reconduire le même taux depuis 2002 sont à saluer et s'inscrivent pleinement dans le contexte actuel très compliqué.
Ainsi, techniquement, la recette attendue au titre de la fiscalité locale est estimée à plus ou moins 7,7 M € (on le verra plus tard, dans une délibération concernant le budget) et fera l'objet d'un ajustement budgétaire lors de la transmission de notifications pour 2021 de la part des services fiscaux courant le premier semestre 2021.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Y a-t-il des observations ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Vous signalez que c'est la volonté de la majorité mais c'est aussi notre volonté puisque cela figurait également dans notre programme. Au cours des mandats auxquels j'ai participé précédemment, nous avons toujours voté pour cette délibération.
Nous restons donc sur la même logique.

M. LE MAIRE –
J'espère que c'est de bon augure pour le budget.

M. ZAJDA –
J'y ai pensé très fortement, Monsieur le Maire…

M. LE MAIRE –

Il est vrai que cet effort est partagé depuis deux décennies... Cela fait 20 ans que l'on ne touche pas à ces taux et c'est important parce que cela demande une certaine maîtrise.
Je veux saluer le travail fait par le service financier mais aussi le travail des élus et de ceux qui ont permis de maintenir ces taux sans impacter ainsi fortement des personnes ou des administrés qui n'en avaient pas forcément besoin.
Aujourd'hui c'est de bonne gestion et je remercie les services ; je les invite à continuer dans ce sens.

Je porte aux voix. Qui est pour le maintien des taux ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - CONSTITUTION DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers risque d'être compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.

Partant de ce principe de prudence contenu dans le plan comptable général, il vous est proposé ce soir de constituer une provision (semi-budgétaire) pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 2 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021 au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants).

Cette provision fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération dont on a déjà parlé mais je vous en rappelle le mode de fonctionnement : lorsqu'il y a un risque de ne pas récupérer le paiement d'une prestation après plusieurs relances, il convient de considérer cette créance comme douteuse. Ainsi, partant de ce principe de prudence, il vous est proposé ce soir de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 2.500 €.

Pour resituer à peu près le montant de la provision, nous sommes sur un budget que je présenterai par la suite de 16 M€ et donc sur une provision pour créances douteuses de 2.500 €. On la crée puisqu'un risque existe mais sur une valeur quand même très minime.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour ne pas donner d'espoir à M. GILME, nous voterons cette délibération tout de même puisqu'il ne s'agit que d'un principe comptable. Et pour la suivante, je vous laisse deviner...

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE - (Contentieux en première instance)

Vu l'article L.2321-2 (alinéa 29) du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu l'article R 2321-2 du C.G.C.T modifié par Décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 précisant les cas de constitution d'une provision par la Collectivité et notamment le 1er alinéa qui précise :

« Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru » ;

Vu la délibération en date du 7 février 2006 (n°07/02/2006/1) portant réforme de l'Instruction budgétaire et comptable M14 en matière de régime des provisions ;

Vu la délibération en date du 16 décembre 2019 (n°16/12/2019/68) portant constitution d'une provision pour risque à hauteur de 100 K€ au regard de plusieurs procédures contentieuses engagées à l'encontre de la Ville de Roncq auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un certain nombre de domaines (réorganisation du Centre Musical, cessions d'espaces verts délaissés, installation de cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire roncquois) ;

Vu les décisions de justice rendues par le Tribunal Administratif courant 2ème semestre 2020, il y a lieu de procéder à l'ajustement de l'enveloppe provisoire de 100 K€ à hauteur de 40 K€, dès lors où le risque pour la Ville n'existe plus ;

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'approuver :

- *l'ajustement de l'enveloppe pour risque de 100 K€ à hauteur de 40 K€ ;*
- *la reprise d'une partie de la provision constituée soit 60 K€ au compte 7875 dès le vote du budget primitif 2021.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons maintenant parler de l'ajustement de la provision pour risque concernant les contentieux en première instance.

Pour rappel, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la Commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

En date du 16 décembre 2019, une provision pour risque a été constituée à hauteur de 100.000 € au regard de plusieurs procédures contentieuses engagées à l'encontre de la Ville de Roncq auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un certain nombre de domaines : réorganisation du Centre Musical, cessions d'espaces verts délaissés, installation de cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire roncquois.

Vu les décisions de justice récentes du Tribunal Administratif courant du 2ème semestre 2020, il y a lieu de procéder à un ajustement de cette provision de 100.000 € à 40.000 € dès lors que le risque n'existe plus pour la Ville.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver l'ajustement de l'enveloppe pour risque de 100.000 € à hauteur de 40.000 €.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Comme vous le dites, le risque n'existe plus (on le rappelait lors des derniers Conseils Municipaux) par rapport aux différentes actions en justice. Suite aux verdicts prononcés dernièrement, je suis plutôt rassuré par rapport à ces décisions qui allaient dans le bon sens et qui nous permettent finalement de retirer une bonne partie de ces risques. C'est important car il y a un an, certaines personnes disaient que si l'on inscrivait le risque, c'est parce que l'on pensait perdre en justice.
A l'époque, j'avais répondu que j'étais très soucieux des deniers du contribuable et qu'il fallait inscrire ce risque (c'est la Chambre Régionale des Comptes qui nous avait invités à le faire). Aujourd'hui on ne peut qu'être favorable à cette diminution du montant des risques qui permet de constater que, suite aux décisions que nous avons prises, les différents contentieux voire multiples contentieux que certaines personnes ont voulu nous faire, finalement n'ont pas eu gain de cause ; au contraire c'est plutôt favorable à la Ville.

Y a-t-il d'autres questions ?
Madame BLOTTIAUX.

Mme BLOTTIAUX –
Merci, Monsieur le Maire.
Vous parlez des contentieux en disant que vous avez eu des réponses, je pense toutefois qu'un verdict doit encore être rendu le 26 janvier et je ne pense pas que vous en ayez le retour.
Et sur les trois, il doit en rester un ?

M. LE MAIRE –
Je pense que celui du 26 janvier (espaces verts) a été décalé au 11 février, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Nous n'en avons effectivement pas le retour. Vous serez informée comme nous l'avons fait pour les autres contentieux.

Mme BLOTTIAUX –
Merci.

M. ZAJDA –

C'est le 10 février.

M. LE MAIRE –

Merci ; ma mémoire m'a donc fait défaut.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME : NOUVELLE PISCINE FAMILIALE - AP2101 - CREDITS DE PAIEMENTS - EXERCICE BUDGETAIRE 2021

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes ;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

Considérant que les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives et peuvent également être révisées par délibération.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- *de voter l'autorisation de programme n° AP2101 désignée sous le nom « Création d'une nouvelle piscine familiale » dont le montant total estimatif est de l'ordre de +/- 10 500 000 € TTC (y compris la maîtrise d'œuvre) ;*
- *d'inscrire les crédits de paiement chaque année au budget primitif et décisions modificatives de la commune, selon le calendrier prévisionnel repris ci-après :*

LIBELLÉ	*MONTANT AP*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Création Piscine municipale	*10 500 000 € TTC*	*530 000 €*	*1 550 000 €*	*5 500 000 €*	*2 920 0000 €*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons à propos de la piscine.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement de la création d'une autorisation de programme de la nouvelle piscine familiale. En résumé, avant le vote de cette délibération et l'autorisation de programme concernant la nouvelle piscine familiale (accrochons-nous parce que c'est un peu juridique), si je puis me permettre un jeu de mots, je vais rentrer en apnée le temps de vous lire l'ensemble des points juridiques.

(Lecture des paragraphes 2 à 5)

Je reprends maintenant ma respiration.

(Lecture de la fin du projet de délibération)

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME, pour vos explications et cette plongée sur le projet de la piscine et des différentes phases jusqu'en 2024.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

On a déjà débattu de ce projet de la piscine ainsi que dans les tribunes libres.

Pour nous, la piscine est vétuste (on est tous d'accord) et de nombreux travaux sont réalisés d'année en année. Il y avait donc des actions à mener à ce niveau, notamment des actions écologiques très importantes : une piscine en elle-même n'est pas forcément écologique mais il faut aussi avoir certains loisirs, une éducation dans la natation pour les enfants. Il était donc nécessaire de travailler sur cette piscine.

Le projet, que vous proposez, présente certains points positifs notamment il permet d'éviter une interruption (ne pas fermer l'ancienne avant que la nouvelle ne soit achevée).

Des points nous ont également rassurés sur le projet ; vous avez repris le terme de « piscine familiale ». C'était une crainte assez forte pour nous, notamment quand on regardait votre programme pour les élections, on n'était pas du tout sur les mêmes photos. Dans le projet,

on voit que c'est une piscine plus traditionnelle, familiale alors que le projet de votre programme était peut-être plus ambitieux, et donc avec un peu plus de risques financiers.

Autre point important pour nous : ne pas toucher au Bois-Leurent puisque, dans différents projets qui ont été présentés notamment au JAB, c'était de construire à la place du JAB ou au niveau du terrain de foot du Bois-Leurent.
La présentation, que vous avez faite ce soir, montre que le projet se fera derrière nous, sur le parking de La Source.

Autre point sur lequel nous avions fait un certain nombre d'alertes : l'augmentation du nombre de véhicules sortant de La Source.
Vous nous avez signalé que la construction d'un rond-point était demandée à la MEL pour améliorer la circulation. C'est également un élément qui peut nous rassurer d'autant qu'un lotissement va être construit non loin. Même si tout le monde ne sort pas au même moment, cela représentera un accroissement de circulation.

Il y a aussi des « mais » et des points négatifs.
Comme je viens de le signaler, on va augmenter l'activité de cette zone puisque vous allez également construire dans cette zone le tennis de table et le tennis. Ainsi sur un terrain de 15.000 m^2 il y aura déjà 7.500 m^2 de bâtiments si on prend les proportions des bâtiments existants. Evidemment exit le terrain de foot qui part au niveau du Blanc-Four.

Vous avez signalé qu'il fallait déplacer cette piscine parce qu'il y avait un manque de places de stationnement par rapport à l'ancienne piscine.
Je rappelle que le parking de la piscine a été utilisé notamment pour la construction des trois immeubles, situés juste à côté. Ce qui prouve qu'à force de construire des immeubles dans des lieux un peu restreints, cela diminue fortement les possibilités de stationnement.

Concernant les 450.000 € prévus la première année, vous parlez des études.
De notre côté, pour l'instant, on n'a pas vu de trace de ces études. Je pense savoir que, début février, si la Covid le permet, une réunion se tiendra avec les riverains pour leur présenter le projet. Je compte bien qu'une invitation me soit proposée pour que je puisse visualiser déjà les esquisses de ce projet.
J'ai demandé le budget de fonctionnement qui ne m'a pas été communiqué. On a eu une petite présentation de quelques chiffres mais je voudrais avoir des chiffres « noir sur blanc » à ma disposition ce qui aurait permis également de nous rassurer.

Un point positif, c'est le passage de l'autoroute de la chaleur pour cette piscine. Pour l'instant, rien de concret à part avoir obtenu un aiguillage, si on peut dire. Mais rien n'a été validé auprès de la MEL. Peut-être que, finalement, cette solution va disparaître ce qui, pour nous, serait dommageable. On croise les doigts pour ce projet.

Même si les montants des subventions que l'on pourrait obtenir sont importants et, par conséquent, feront baisser fortement le coût de cette piscine, nous estimons que ce n'était pas forcément une opération prioritaire et nous préférerions encore retravailler sur la piscine d'origine.

Enfin, que deviendra le site de la piscine actuelle ?
Que deviendra le JAB qui était, à l'origine, voué à disparaître puisqu'elle devait être réalisée à cet endroit ?
Preuve en est ; vous avez indiqué que le service Jeunesse, qui était au JAB, partait.
On a donc des interrogations sur ces futurs projets.
Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Vous avez posé un grand nombre de questions et j'espère pouvoir répondre à toutes. Je n'ai pas tout compris, je m'en excuse. Je vais essayer de résumer tout ce qui a été dit. Entre le début et la fin de vos propos, je ne sais plus si vous voulez qu'on reconstruise une piscine sur le site actuel sachant qu'il ne faut pas fermer pour pouvoir reconstruire ; je ne vois pas trop comment faire mais vous avez peut-être une solution.

Sur un projet aussi fort que celui de la piscine familiale… je dis bien « piscine familiale ».
Ce sont les propos que j'ai toujours tenus. Je ne sais pas ce que vous avez vu ou lu… Peut-être faut-il parfois changer de lunettes parce que je n'ai pas vu les mêmes photos sur mon programme. Je ne me souviens pas d'avoir mis sur mon programme un projet de piscine qui heurtait.
Sur la projection, ce sont des lignes d'eau ; il ne faut pas s'inquiéter. Il y aura aussi un bassin pour la famille et je pense que vous en êtes d'accord.

Aujourd'hui, je ne comprends pas trop si votre principe est de dire : on fait une piscine sur la piscine actuelle sans la fermer… Mais ce n'est pas possible. Tous les experts vous diront que, pour la réfection d'une piscine, il faut fermer pendant 18 voire 20 mois afin de pouvoir réaliser les travaux.

Quant à l'emplacement de la piscine, j'ai toujours dit qu'elle serait située sur l'espace situé entre le Bois-Leurent et La Source.

Il est vrai que certaines personnes, colistiers de votre liste, ont transformé mes propos en disant que cela se ferait sur le terrain de foot. Avec M. DA SILVA, je me suis toujours évertué à confirmer que l'on ne toucherait pas au terrain de foot.
Peut-être avait-on l'opportunité de travailler sur le JAB pour revoir ce qu'il en serait par rapport à la piscine.
Aujourd'hui nous avons pris une décision qui ne se prend pas à la légère car cela représente 10 M€ ! Nous avons examiné les points négatifs et positifs et nous avons décidé de la positionner dans un lieu qui, pour nous, permettra finalement d'associer la culture, le sport et d'être un lieu attractif.

Les sommes actuellement dépensées dans la piscine pour la faire fonctionner sont importantes. On ne parle pas en année mais en mois, à savoir que tous les mois on a des défaillances dans la piscine qui sollicitent les services pour réparer et remettre en état. Il y avait donc nécessité de se pencher sur cette question.
Je le réaffirme : il fallait implanter une piscine dans un autre lieu plus accessible, permettant d'associer les parkings avec des activités qui ne se dérouleront pas sur les mêmes créneaux horaires (piscine, tennis, tennis de table). Je vous invite à aller au tennis ou au tennis au table ; le parking n'est pas grand actuellement et on va doubler la superficie du parking. On le fera en intelligence.

On lance les études et je pense que vous nous l'auriez reproché si nous lancions une consultation sans donner des plans définitifs parce qu'on est en phase d'étude avec la population riveraine. Il faut se poser la question du comment cela va s'organiser et comment traiter l'ensemble de la rue de Lille jusqu'à La Source.

Aujourd'hui, nous avons choisi d'implanter une piscine à La Source pour avoir une cohésion, une entente entre la culture et le sport. Un peu à l'image de ce que l'on a vécu en septembre quand toutes les associations sont venues ici. Je peux vous confirmer que toutes les associations ont salué le fait d'être ensemble ici ; c'est important.
J'affirme que les associations se porteront encore mieux en étant réunies ici avec La Source, le Centre Culturel et d'autres clubs. On est en train de travailler avec la MEL... Il y a eu le temps de la campagne, maintenant c'est le temps des discussions. Encore aujourd'hui la MEL était à Roncq pour discuter du réseau de chaleur.

Nous sommes vraiment en phase de travail et c'est cela aussi le rôle des élus et des techniciens : travailler pour avancer et apporter des solutions par rapport à ce programme et, surtout, implanter la piscine dans ce lieu dans les meilleures conditions dans le cadre d'un jumelage entre sport et culture.

Le JAB... oui, on aura des projets sur le JAB.
Le but n'est pas de le retirer mais de le faire fonctionner.

Concernant l'ancienne piscine, pour l'instant on n'a pas réfléchi à son devenir. Construisons d'abord la nouvelle piscine. Ensuite on verra ce que l'on fera mais vous y serez associés, tout le monde y sera associé.

C'est facile de polémiquer sur les constructions voire des constructions de plus de 15 ans.
Aujourd'hui ces constructions vivent très bien en centre-ville. Je ne mets pas en défaut les personnes qui habitent actuellement aux Jardins de l'Hôtel de Ville. Je ne mets pas en défaut quand vous habitez des quartiers comme le Lierre.
Ces quartiers ont été construits à une époque.
Ce que je veux faire, c'est construire la Ville correctement et associer des équipements qui permettent une cohésion et un certain vivre ensemble.

Voilà simplement ce qu'il faut mettre en place et c'est notre rôle d'élus.
Vous êtes bienvenu à la réunion de samedi matin, en tant que membre du Conseil Municipal.
Vous verrez que le but n'est pas de polémiquer mais surtout de travailler ensemble pour que les aménagements prévus soient réalisés en adéquation avec leur environnement. On le fera par rapport à des problématiques que l'on peut trouver. Cela passe par la circulation, l'accès du site et voir ce que l'on peut aménager pour permettre un accès sécurisé sachant que, là aussi, tout le monde ne sort pas au même moment.
C'est aussi la volonté de l'équipe municipale de revoir tout le process relatif à la vitesse et à la sécurité dans notre Ville.

Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Je vais essayer de relever un petit point positif. A priori c'est tombé à l'eau, si j'ose m'exprimer ainsi.

Le point positif de votre projet : réaliser la piscine sur un autre site pour permettre la continuité. C'est vraiment le point important. Pour nous, il est clair que ce n'était pas le choix que nous aurions fait. Toutefois on voulait quand même souligner que, dans votre réflexion, ce point était important.
Si vous préférez que, pour les prochaines fois, nous ne fassions que des critiques, pourquoi pas !

Par rapport aux différentes constructions qui ont certes 15 ans, c'est simplement pour démontrer qu'à force de construire sur des terrains étroits, cela génère des problématiques de stationnement : généralement on construit avec 1 place ou 1,5 place de parking par logement. Or beaucoup d'habitants possèdent 2 voire 3 véhicules et, par conséquent, ils viennent se garer sur le domaine public, notamment le parking de la piscine. On retrouve cette problématique quotidiennement ce qui fait que les utilisateurs de la piscine viennent à pied, à vélo mais pas forcément en voiture.

Voilà les deux points que je voulais souligner à nouveau par rapport à vos remarques.

M. LE MAIRE –
Aujourd'hui, c'est construire intelligemment. Il faut examiner le projet dans son ensemble.
Personnellement, je me suis engagé avec mon équipe à regarder tous les dossiers.
Je reprends vos propos au cours de la campagne disant qu'il faut interdire les permis... Non, ce n'est pas possible et vous le savez bien.

C'est cette attitude à vouloir transformer les choses et avoir une vision, parfois transformer notre regard. On vous l'a dit à plusieurs reprises : on n'a jamais ciblé d'endroit. Il fallait se poser suite à la campagne pour nous permettre finalement de valider un projet dans un lieu bien défini. C'est tout ce que nous avons fait.
Nous sommes en 2021, à un an de la campagne et nous nous positionnons, nous avançons pour faire en sorte que cette piscine familiale puisse accueillir les Roncquoises et les Roncquois dans les meilleures conditions, dans un secteur bien défini.

Je reviens sur le parking des Jardins de l'Hôtel de Ville.
Il n'y a pas de problématique actuellement ; il y a du stationnement pour les deux...

M. ZAJDA –
Il n'y a pas de places pour la piscine !

M. LE MAIRE –

Si l'on veut une piscine un peu plus grande et plus familiale, effectivement il n'y a pas de places.

Actuellement, le lieu vit. Il y a des périodes plus difficiles, par exemple au moment des entrées ou sorties scolaires. On fera en sorte de continuer à préserver ce lieu comme on le fait sur d'autres projets. Il faudra être très vigilant à ce que l'on veut faire demain sur cet emplacement. Cela revient à l'analyse complète du centre-ville par rapport au parking, par rapport aux aménagements sur tous les sites. Mais aujourd'hui vous ne me verrez pas contribuer à une dégradation de l'image de Roncq, bien au contraire. Je suis là pour faire en sorte, avec l'équipe municipale, de donner une belle image de notre Ville et de coordonner le monde économique, l'habitat, le monde agricole pour vivre bien à Roncq. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons autant de demandes ; Mme CASTELEIN a encore plus de 500 demandes de logements sociaux et tous ceux, qui veulent venir à Roncq, se retrouvent dans cette attractivité.

Nous continuerons à travailler pour cette attractivité et pour permettre aux Roncquoises et Roncquois mais aussi à ceux qui veulent venir à Roncq, de vivre dans les meilleures conditions.

M. ZAJDA –

On comprend donc bien qu'il y aura des constructions.

M. LE MAIRE –

Aujourd'hui vous avez une piscine en lieu et place. On verra ce que l'on définira ; il y a aussi à travailler sur la jonction des parcs.

M. ZAJDA –

Je préférerais cette deuxième solution.

M. LE MAIRE –

Il faut le faire intelligemment et répondre au besoin de logements sociaux.

Vous êtes d'accord qu'il faut répondre à l'obligation de 25 % de logements sociaux.

M. ZAJDA –

Tout à fait.

M. LE MAIRE –

Vous préférez peut-être payer la taxe.

De notre côté, nous accompagnons des bailleurs pour que cette taxe ne soit pas versée dans un pot commun mais qu'elle puisse servir à des projets.

Aujourd'hui nous continuons à aménager notre Ville pour permettre une cohésion entre les différents habitats et l'ensemble des prestations sur nos sites.

Vous savez bien qu'on ne peut pas le faire sans examiner ce qu'il est possible de faire sur ces secteurs pour une cohésion d'ensemble : entre les parcs, entre l'habitat, entre les parkings, entre le monde agricole juste à côté.

Le but n'était pas non plus d'étendre la piscine et de toucher au verger ou de faire en sorte de dégrader ces espaces, bien au contraire.

S'il n'y a plus de demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions ..... « Roncq Autrement »

1.08 - BUDGET PRIMITIF - Exercice 2021

Dans le prolongement du Débat d'orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 14 décembre dernier (délibération n° 14/12/2020/61), nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021.

*Celui-ci s'équilibre à hauteur de **20 543 000 €**, réparti comme suit :*

- *Section de fonctionnement : **16 098 000,00 €***
- *Section d'investissement : **4 445 000,00 €***

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
A - Vote	Crédits proposés au vote	16 098 000,00 €	16 098 000,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2020	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	**TOTAL de la section**	**16 098 000,00 €**	**16 098 000,00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT			

A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	4 445 000,00 €	4 445 000,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2020	- €	- €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €
A + B	**TOTAL de la section**	**4 445 000,00 €**	**4 445 000,00 €**
TOTAL DU BUDGET 2021		**20 543 000,00 €**	**20 543 000,00 €**

Nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;*

- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;*

- *La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement de notre Débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre 2020, nous vous proposons ce soir d'examiner les propositions budgétaires relatives au Budget Primitif pour l'exercice 2021.

Je vais reprendre une simple donnée économique que nous avons abordée lors du DOB qui a été mise à jour la semaine dernière : la chute du Produit Intérieur Brut en 2020 de -8,3 %, ce qui reste une chute historique pour la France et il faut l'avoir en tête. Au travers des finances nationales, cela aura un impact très important.

Bien entendu, je vais vous présenter le Budget Primitif de la Ville de Roncq.

La présentation sera brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointes au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. C'est ce que la Loi nous demande et, quant à moi, ma volonté, comme toujours, est de donner une information complète mais simple, accessible par tous.

Toujours sur le même principe, je vais vous présenter dans un premier temps le budget de fonctionnement (si je peux résumer : la vision au quotidien). Ensuite nous verrons le budget d'investissement, c'est-à-dire les projets du mandat pour 2021.

Le Budget Primitif 2021 atteint un volume de 20,5 M€ et on retrouve :

16,098 M€ au niveau du fonctionnement,

4,445 M€ au niveau de la section d'investissement.

Tout d'abord, comme je viens de le dire, nous commençons par la **Section de Fonctionnement.**

- Et nous allons en examiner la première partie : **les RECETTES**

Au travers du tableau qui vous est présenté, vous en avez une vue globale.
L'ensemble des recettes confondues est quasi stable en 2021 par rapport à 2020 ; on constate une très légère augmentation de 0,12 %.
Une petite précision, la plupart des données sont toujours comparées au budget de l'exercice précédent. C'est ainsi que l'on procède au niveau des comptes publics, lors des présentations.

Deux slides vont suivre.
L'un sous forme de camembert et vous voyez que l'on peut traduire les choses sous trois grandes sources de recettes :

1. Les produits des services qui représentent 5 % (partie en rouge)
2. La fiscalité locale qui représente 48 % de nos recettes (violet)
3. Les dotations et subventions qui représentent 46 % (jaune et bleu)

1er élément : ***les produits des services*** représentent **5 %**.
On part d'une enveloppe de 834.000 € contre 988.000 € en 2020, donc une enveloppe inférieure. Je rappelle que ces recettes concernent la cantine, les ALSH, les recettes périscolaires (garderies par exemple), l'Ecole Municipale de Musique, les entrées piscine. Ces prévisions se basent sur le budget 2020 hors ajustements dus à la pandémie sanitaire tout au long de l'exercice 2020.

Vous vous souvenez que, courant exercice 2020, nous avions voté un budget, nous l'avons rectifié, nous avons présenté des décisions modificatives puisque nous avons adapté nos recettes à la pandémie. Par exemple, la piscine a été fermée et, par conséquent, nous n'avions plus de recettes.
Pour 2021 nous établissons un budget au niveau des produits des services sur lequel on prend en compte la pandémie mais, surtout, les nouveaux choix exprimés par les familles : le télétravail et l'appel à de nouveaux modes de garde.

Si je résume. On a un budget qui se situe entre le budget 2020 et le réalisé 2020.
Bien sûr nous ajusterons au cours de l'exercice en fonction de l'évolution de la pandémie.
Si on fait un zoom sur le tableau qui vous est présenté, on voit qu'en 2020 nous allons atterrir à peu près à 577.000 € et nous prévoyons un budget à 752.000 €. Nous sommes encore dans la pandémie mais nous espérons et croyons que les choses vont repartir ; nous avons donc prévu les recettes en face mais nous les ajusterons au fil de l'eau.

2ème élément : ***la fiscalité*** qui représente **48 %** de nos recettes.
D'un côté, vous avez les *taxes foncières* ; on vient d'en parler, on a voté une très belle délibération par laquelle on a décidé de maintenir les taux et ce depuis 2002.
Ensuite nous avons la *taxe d'habitation* qui est une recette fixe puisqu'elle a été définie sur les taux de 2019. C'est un impôt qui n'est plus prélevé sur 80 % des Français, restent encore 20 % qui la paient.
Globalement on a une enveloppe de 7,7 M€ pour 7,6 M€ au budget 2020.

3ème élément : ***les dotations et participations*** représentent **46 %** de nos recettes.
Je vous ai dit « autre fiscalité » et là c'est **31 %**.
Vous allez retrouver les attributions de compensation à hauteur de 3,326 M€ (idem à 2020).
Vous allez trouver les droits de mutation à hauteur de 650.000 € ; nous étions à 600.000 € en 2020 et nous pensons atterrir de l'ordre de 790.000 €.
Enfin vous avez diverses autres fiscalités à hauteur de 510.000 € : taxe sur l'électricité, centre de valorisation énergétique et taxe sur la publicité.

Enfin, dernière partie conséquente, **15 %** des recettes et, au global, je vais parler de 2,39 M€ contre 2,435 M€ en 2020 (relativement stable) et vous allez y retrouver :

- La Dotation Forfaitaire à 1,45 M€ qui reste stable mais (petit rappel) nous avons perdu énormément sur le mandat précédent, à peu près 5 M€. Si je vous dis qu'en 2015 elle était de l'ordre de 2,5 M€.

- La Dotation Nationale de Péréquation est de 115.000 €, sujet qui sera à suivre puisque les calculs vont probablement évoluer dans les budgets futurs.
- La subvention de la CAF à 320.000€ était plus élevée, entre guillemets, sur le budget précédent. Comme cela a déjà été expliqué, aujourd'hui nous ne percevrons plus la subvention de la CAF liée à la Petite Enfance, donc à la SCIC Kaléide ; elle est versée directement à la SCIC. La recette de subvention est donc moindre mais, comme nous le verrons ensuite dans les dépenses, nous l'avons compensée par rapport à la subvention que nous versons à Kaléide.
- Enfin les compensations de l'Etat sur la taxe d'habitation et la taxe foncière à hauteur de 300.000 €.
- Et le solde de différentes recettes pour plus ou moins 205.000 €.

Donc cela reste assez stable et, en fait, si vous avez fait le calcul en me suivant, vous verrez qu'il manque 260.000 € qui sont les dernières écritures telles que : atténuation de charges, autres produits de gestion courante, produits exceptionnels, reprise sur amortissements et provisions qui sont parfois des écritures techniques.

En conclusion, je vous ai présenté les grands axes des recettes et on en retient que l'on est à plus ou moins + 0,12 % ; très stable par rapport au budget 2020.

- Après avoir vu les recettes, regardons maintenant les **DEPENSES.**

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est aussi relativement faible de + 0,57 % comme vous le voyez sur le tableau projeté.
Si vous prenez la ligne intermédiaire (dépenses de gestion courante) qui représente 99 % de nos dépenses, elle est en hausse de 94.000 € (sur 14,317 M€) soit + 0,66 %.
Dans le camembert qui suit, vous verrez de suite deux couleurs prédominantes :

- les dépenses à caractère général (bleu)
- les dépenses de charges de personnel (vert)

Ces deux rubriques représentent quasiment la totalité de nos dépenses à hauteur de 89 %.

Tout d'abord, les ***dépenses à caractère général*** qui représentent **35 %** de nos dépenses, augment de + 0,52 % ce qui est relativement faible. On passe de 4,974 M€ en 2020 à 5 M€ en 2021.
Comme toujours, je compare au budget 2020. On aurait pu essayer d'extrapoler l'atterrissage des charges réelles sur 2020 mais ce n'était pas du tout comparable vu la situation sanitaire : la différence aurait été très grande. On est donc sur un principe où l'on part sur

l'activité d'un budget, qui est normale (on a quand même amendé certains éléments) puis, au fil de l'eau, on ajustera les budgets en fonction de l'évolution sanitaire.

Concernant les ***charges de personnel*** qui représentent **54 %** de notre budget de fonctionnement, elles s'établissaient en 2020 à 7,344 M€. Aujourd'hui elles sont de l'ordre de 7,8 M€ soit une augmentation de + 6,2 %, sujet que nous avons déjà abordé avec les explications fournies lors du DOB.
Pour rappel, les dépenses de personnel tiennent compte des prochains recrutements qui interviendront durant l'exercice 2021 (tuilage de 4 agents compte tenu de la spécificité des postes occupés). Des agents vont partir en retraite ; nous avons déjà donné des noms en début de Conseil Municipal. Cela veut dire que, dans le budget, des postes sont doublés. Il est tenu compte du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), du GVT (Glissement Vieillesse technicité) qui correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux avancements d'échelons et de grades. Enfin la Ville va procéder au recrutement d'un archiviste, d'un poste de gardien de Police Municipale, au remplacement d'un congé de maternité et au recrutement d'un agent contractuel pour renforcer le service de maintenance des systèmes d'information.
Nous avons été prudents et nous avons établi une enveloppe prévisionnelle (équivalent 2 temps plein) pour le remplacement de personnels absents dans les écoles, ce serait une bonne chose avec la crise sanitaire. Vous savez que le service doit continuer quels que soient les événements qui arrivent. Nous avons donc prévu une enveloppe supplémentaire (je ne le souhaite pas) s'il y avait des cas de Covid au sein des équipes, par exemple.

Pour compléter mes explications sur la masse salariale, au 1er janvier 2021 les effectifs s'élèvent à 143 postes de titulaires (140,18 ETP). Le nombre d'agents contractuels sera de 57 agents (temps complet et non complet) et se rajoutent 6 apprentis.

Enfin il nous reste les ***autres charges de gestion courante*** à hauteur de 1,815 M€ en 2020 qui passent à 1,417 M€ en 2021, soit une baisse assez conséquente et vous allez vite en comprendre la raison. A travers cela, nous allons trouver par exemple :

- la subvention prévisionnelle du CCAS à hauteur de 255.000 €.
- le subventionnement aux associations à hauteur de 159.000 €.
- et le financement provisionnel municipal à destination de la SCIC Kaléide. Je fais le lien avec ce que je vous ai expliqué tout à l'heure : on ne perçoit plus la subvention de la CAF qui est versée directement à Kaléide et, bien entendu, sur un budget d'équilibre de Kaléide, comme on a pu l'exprimer, à hauteur de 700.000 € on va retirer la subvention de la CAF (194.000 €). Mais comme on n'a pas touché 2020 et

2021, on va retirer deux fois 194.000 €, ce qui explique la différence entre 2020 et 2021 sur le poste de gestion courante.

- enfin la participation obligatoire provisionnelle aux écoles privées que l'on retrouve à hauteur de 500.000 €.
- et le paiement des indemnités et charges des élus.

A cette étape, je viens de parcourir 99 % des dépenses ; il reste 1 % soit environ 280.000 €. Il s'agit de la rubrique ***atténuation de produits*** pour charges financières, charges exceptionnelles et une enveloppe prévisionnelle.

On vient de faire le tour des recettes et des dépenses de fonctionnement.
Ce qui est important, c'est que nous avons des recettes qui s'établissent à 16,086 M€, des dépenses qui s'établissent à 14,398 M€

Nous avons une différence de 1,59 M€ dont 590.000 € dédiés aux amortissements.

Je rappelle que c'est une technique comptable. Lorsque vous faites un investissement, vous dépensez l'argent la première année de l'investissement. Ensuite la loi vous permet d'étaler la charge dans vos comptes de fonctionnement sur plusieurs années. Donc en 2021 cette charge étalée sera de 590.000 € mais on ne sort pas de trésorerie en face. C'est déjà un plus qui va nous servir à financer l'investissement.

Et une différence de 1 M€ qui sera également utilisée pour le financement de nos investissements ; on le verra sur le budget Investissement.

Si je veux être transparent avec vous, de ces 1,59 M€ il faut retirer le capital de l'emprunt que l'on rembourse, soit un autofinancement net de 1,1 M€. Je rappelle aussi que le capital de l'emprunt (445.000 €) n'est pas très élevé puisque la Ville est très faiblement endettée et il va s'estomper vers 2023 comme nous avons pu le voir lors de la présentation du DOB.

Une dernière information, qui est importante et contractuelle.
Nous avons des emprunts. Nous remboursons le capital à hauteur de 445.000 € et j'ai énoncé précédemment des intérêts financiers à hauteur de 35.000 € ; la charge est donc de 480.000 €. C'est une information supplémentaire que l'on se doit de donner.

Nous venons de voir le budget de fonctionnement et vous avez retenu certains chiffres :
1,59 M€ et 445.000 € de capital d'emprunt.

Voyons maintenant la **Section d'Investissement :**

- Les **DEPENSES** sont à hauteur de 4,445 M€.

On y retrouve les ***équipements et travaux*** pour 3,868 M€ ; je demande à Marjorie d'afficher le tableau suivant pour en retrouver le détail :

- enveloppe prévisionnelle frais d'études et d'insertion..... 160.000 €
- piscine ..... 530.000 €
- terrain synthétique au Blanc-Four ..... 1.000.000 €
- travaux Salle Jules-Gilles..... 300.000 €
- restructuration du Centre Musical..... 500.000 €

Voilà pour les montants marquants de ces investissements sur 2021. C'est la première charge que nous avons au niveau des dépenses d'investissement.

2ème charge dont j'ai parlé : le ***remboursement du capital des emprunts en cours.***

Enfin nous avons des charges plus anecdotiques telles que

- une enveloppe pour ***dépenses imprévues*** de..... 50.000 €
- ***Autres immobilisations*** pour..... 1.000 €
- Des ***écritures d'ordre*** (écritures techniques) pour .. 81.000 €

- Nous passons maintenant aux **RECETTES.**

On finance l'investissement avec

- le fonds de compensation de TVA..... 330.000 €
- des subventions ..... 20.000 €

Je précise de suite que la loi, dans un Budget Primitif public, nous interdit d'inscrire une espérance de subvention que nous allons demander et que j'espère nous aurons, par exemple sur l'investissement de la piscine. Nous ne pourrons l'inscrire qu'à partir du moment où nous aurons des retours sur les demandes. Bien entendu, sur l'exercice 2021 nous ferons le travail de déposer les dossiers de demande de subvention(s) et nous ferons des amendements au fil de l'exercice par rapport aux retours que nous en aurons.
Il faut savoir aussi que les investissements se feront peut-être plus sur la fin de l'exercice. Si tous les acteurs que nous sollicitons jouent le jeu (ce que j'espère) les subventions, que nous obtiendrons, seront peut-être à cheval sur deux exercices 2021-2022 ; c'est toujours l'aspect compliqué mais le principal est de les avoir, quel que soit l'exercice.

- les produits des cessions..... 150.000 €

Parking rue Paul Espeels + les ventes en ligne de matériels sur Web-enchères.

- des opérations d'ordre ..... 1.660.000 €

Si vous faites le calcul, vous constatez une différence entre les dépenses et les recettes. Il y aura un « emprunt d'équilibre » à hauteur de 2,2 M€.
A chaque budget, on vote toujours un emprunt d'équilibre, qui sera cette fois de 2,2 M€ et il fera l'objet d'une suppression lors de l'affectation du résultat N-1 comme nous avons pu le faire l'année dernière : quand nous avons eu le résultat 2019, nous l'avons affecté et nous avons supprimé l'emprunt d'équilibre.

J'en ai terminé ; je vous ai présenté le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Si je résume.
Nous sommes conscients que nous commençons 2021 dans un contexte sanitaire compliqué et économique incertain. Donc nous faisons preuve de prudence mais cela ne doit pas nous empêcher d'enclencher des projets ambitieux sur le mandat, ce que nous faisons, et ainsi de soutenir et de contribuer à la reprise économique souhaitée par tous, ce qui est très important.
Enfin nous suivons de façon très attentive le plan de relance « 100 milliards » de l'Etat afin de pouvoir intégrer ce dernier, concernant nos investissements, parce que cela sera possible.

En conclusion, je résumerai le budget de la façon suivante : soyons ambitieux mais réalistes et gardons toujours notre optimisme, gage de succès assuré pour le présent et le futur.

Je tiens à remercier le Directeur Général des Services, François VERHEECKEN, ainsi que l'ensemble des services et, plus particulièrement, les services financiers sous la direction de Catherine SERAFINI.
Merci à Marjorie et à Axelle pour la qualité de la présentation qui vous a été diffusée.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Je m'associe à vos remerciements pour le travail réalisé tant par les services financiers que par l'ensemble des services, Monsieur le Directeur Général des Services, le Secrétariat Général qui nous a fourni cette belle présentation ; on a un peu voyagé.
Merci à tous.

Y a-t-il des questions ?
Madame BLOTTIAUX.

Mme BLOTTIAUX –
Merci, Monsieur le Maire.
Je suis un peu interpellée parce que, dans votre présentation, vous nous parlez de 530.000 € pour la piscine et, dans le vote précédent, c'étaient 450.000 €.
Comme vous l'avez précisé, on ne peut inclure les subventions qui pourraient éventuellement être accordées, pourquoi en tient-on compte dans le vote précédent (si j'ai bien compris la différence de montant) ?

M. GILME –
D'un côté, vous avez l'investissement puis l'étude dont une partie sera reprise en fonctionnement.
Je ne peux vous donner le détail précis de la différence mais c'est un « jeu » entre l'investissement et le fonctionnement ainsi que tous les frais d'études ; c'est là que vous aurez la différence par rapport à la délibération précédente.
C'est un peu dommage que l'on soit passé à côté de cette question lors de la Commission plénière ; ce sont vraiment des questions de Commission plénière.

Mme BLOTTIAUX –
Ne pouvait-on pas indiquer 530.000 € en prévision dans le premier tableau ?

M. GILME –
Budget d'investissement, budget de fonctionnement, ce sont des éléments séparés.
Je ne sais pas quoi vous répondre.
C'est un point qui répond à une règle qui nous demande de séparer les deux. Les délibérations, qui ont été présentées, respectent cette règle. Le montant indiqué dans la délibération précédente respecte ce que la loi nous demande dans la présentation des projets. On ne peut pas, entre guillemets, y mettre ce que l'on veut.
Le cadre juridique de la délibération établie par les services est conforme.

Mme BLOTTIAUX –
Merci.

M. LE MAIRE –
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
On en a parlé en Commission mais je n'avais plus les chiffres en tête ; j'avais effectivement vu une différence dans ce sens. Je comprends bien qu'une partie sera reprise en fonctionnement : 80.000 € si j'ai bien compris et 450.000 € en investissement.
Du coup les 10,45 M€, en globalité, sont quelque peu « biaisés » parce que certains éléments seront également dans le fonctionnement : les frais d'études mais peut-être aussi des travaux réalisés par les services et qui ne seront pas inclus. Mais on pourra en rediscuter ultérieurement ; il n'y a pas de souci.

M. GILME –
Je me permets d'intervenir, si vous le permettez.
Comme je l'ai dit tout à l'heure : dans ce cadre de crédits de paiements chaque année au budget primitif et décisions modificatives de la Commune, vous avez une enveloppe de 10,5 M€ qui sera modifiée par des décisions modificatives en fonction des exercices ; il y aura peut-être des passe-passe entre les exercices.
Nous sommes sur un montant qui est un budget.
Un budget, c'est une prévision.
Ensuite, vous verrez l'ensemble évoluer comme on le fait toujours évoluer dans un budget par des décisions modificatives ou budget rectificatif tout au long de la vie de l'investissement.
Cela a bien été notifié dans la délibération.

M. LE MAIRE –
Comme vous le soulignez, c'est de la prévision. Cela va fluctuer au cours des années. On y reviendra dans les prochains mois ou années pour revisiter et redonner plus de précisions.

M. ZAJDA –
Dans tous les cas, si vous respectez la loi (comme vous le dites), on ne vous critique pas sur ce point. Mais si des éléments relèvent du fonctionnement et ne sont pas inclus dans les autorisations de paiement, on ne les retrouvera pas en globalité à la fin puisque ce ne sera pas réajusté d'une année à l'autre. On voit l'exemple avec les montants de 530.000 € et les 450.000 €. Sinon on aurait repris directement les 530.000 € mais, comme vous précisez qu'une partie relève de l'investissement (450.000 €) et l'autre du fonctionnement (80.000 €).
Donc 530.000 € cette année.

L'an prochain, peut-être 80 ou 100.000 € ?
On va aussi compenser avec les subventions mais on demandera un bilan final de tout cela.

Je voudrais, à mon tour, remercier tous les services pour l'élaboration de ce budget ; ce ne sont pas que les services financiers. Il faut aussi faire l'étude auprès de tous les services pour pouvoir établir un budget.
Sur le principe du budget, on ne peut qu'être pour mais nous ne le voterons pas puisque le budget, que vous présentez, c'est l'instrument de votre politique.
Evidemment nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de points sinon nous voterions toutes les délibérations et nous ne serions pas dans l'opposition.
Nous voterons donc contre ce budget.

M. GILME –
C'est dommage que vous ne votiez pas pour un budget équilibré et prudent ; je n'ai pas eu le temps d'expliquer comment on le voyait, comment on le projetait.
Vous-même, vous dites que c'est positif... A un moment, il faut être fidèle à sa pensée. Il ne faut pas rester bloqué par rapport à des idées préconçues sur : une opposition doit s'opposer systématiquement. Non !
Je le sens ; vous n'êtes pas loin. Un petit pas encore et vous allez y arriver.
Je sens que j'ai réussi à vous emmener avec moi et je trouve qu'il serait dommage de passer à côté.

M. ZAJDA –
Nous ne sommes pas dans une opposition systématique ; nous votons déjà un certain nombre de délibérations.
D'ailleurs, nous votons le compte administratif pour montrer que le principe est correct.
Le métier en lui-même, en tant que financier je peux en parler. Je ne remets pas du tout en cause le principe ; c'est simplement notre choix politique.
Il faut bien distinguer ces deux notions.
Je comprends que cela vous tienne à cœur. Dans le fond votre budget est bien mais pas par rapport à notre politique.

M. LE MAIRE –
Je vais devoir consoler M. GILME et je le regrette ; c'est ainsi.
Nous essayons d'avoir le dialogue entre l'opposition et la majorité. Je redis, Monsieur ZAJDA, que je suis toujours prêt à écouter, à dialoguer quand vous faites des propositions.
On a discuté de Saint-Roch et sur d'autres sujets.

Au début du mandat, vous avez dit vouloir être constructif.
Et être constructif, c'est aussi valider des projets et arrêter de se chamailler sur des points qui, pour moi, sont des détails. Finalement on se retrouve dans 99 % des dossiers parce qu'on a la même envie : que Roncq soit à la hauteur de ce qu'elle est aujourd'hui et qu'elle puisse rayonner encore plus dans cette métropole.

C'est un regret ; on fera avec... mais peut-être que dans les prochaines années arrivera-t-on à ce que l'opposition soit encore plus constructive et qu'elle puisse se rassembler dans un groupe que j'appelle « Ensemble pour Roncq » et, ensemble, c'est aussi avec l'opposition que l'on peut parfois travailler.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq »
Contre ..... « Roncq Autrement »
Je vous remercie.

Monsieur GILME, je vous remercie encore ainsi que l'ensemble des services et les services financiers par l'intermédiaire de M. le Directeur Général des Services pour tout le travail fourni. Maintenant place à la réalisation de ce budget ; je sais que les services sont prêts à être missionnés pour entamer ce budget et permettre la réalisation de nos projets.

1.09 - ACTION SOCIALE - Convention tripartite portant sur le fonctionnement et les relations entre la Ville de Roncq, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Roncq et ADOMA - Autorisation de signature du Conseil Municipal

Depuis 2017, l'ancien hôtel Formule 1 sis rue de Lille à RONCQ, propriété de la SCI Hémisphère, a fait l'objet d'un agrément RHVS (Résidence Hôtelière à Vocation Sociale) et ne relève plus de la réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP). La gestion de cet établissement assurée par ADOMA, fut d'abord axée à l'accueil des personnes orientées en urgence par le Samu social, l'HUAS (Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social) pour récemment évoluer et être transformé en un centre PRAHDA, relevant du Programme d'Accueil et d'Hébergement pour les Demandeurs d'Asile et du Dispositif National d'Accueil (DNA).

L'objectif de l'Etat est de garantir l'insertion par le logement afin de favoriser l'autonomie des personnes isolées ou les familles réfugiées vivant des situations complexes.

A ce titre, la Ville de Roncq œuvre au quotidien et auprès de l'ensemble de ses publics pour favoriser le vivre ensemble, dans un cadre défini. Pour y parvenir, plusieurs rencontres ont été organisées entre la Ville de Roncq, le CCAS et les équipes d'ADOMA en vue de définir

conjointement et de manière constructive les modes de fonctions et les relations entre les différents partenaires.

La convention tripartite (projet joint en annexe), fruit de ce travail de concertation reprend et précise :

- *les moyens mis en place par ADOMA,*
- *la scolarisation en maternelle et primaire et l'accueil des jeunes enfants,*
- *la restauration et les accueils périscolaires,*
- *les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H),*
- *les aides sociales facultatives versées par le C.C.A.S,*
- *les devoirs des citoyens,*
- *le comité de suivi et la communication.*

Il vous est donc proposé :

- *de valider les termes de la convention tripartite pour la durée d'exploitation du PRAHDA de RONCQ par ADOMA (projet joint en annexe) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.*

Il est à noter que les membres du conseil d'administration du CCAS seront amenés à se prononcer lors de la prochaine séance qui se tiendra le 11 février 2021.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Madame NYS, parlons de l'action sociale et de la convention avec ADOMA ; merci pour ce travail réalisé avec les services.

Mme NYS –

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, des personnes en grande difficulté sont accueillies dans l'ancien Formule 1. A l'heure actuelle, ce sont essentiellement des demandeurs d'asile.

Mais dès la création de cet accueil, la Mairie avait souhaité formaliser les relations avec ADOMA par l'élaboration d'une convention qui a mis du temps à se mettre en route. Aujourd'hui cette convention est signée par les trois parties (Mairie, CCAS et ADOMA) et cela formalise les relations réciproques notamment sur :

- les moyens mis en place par ADOMA,
- la scolarisation en maternelle et primaire et l'accueil des jeunes enfants,
- la restauration et les accueils périscolaires,
- les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- les aides sociales facultatives versées par le CCAS,
- les devoirs des citoyens,

- le comité de suivi et la communication.

Actuellement, on a de bons rapports avec ADOMA. On a pris acte de se retrouver de temps en temps pour faire le point et il vous est demandé d'accepter la signature de cette convention avec ADOMA.

Il y a encore un petit point que Monsieur le Maire essaie de résoudre : ADOMA se trouve sur la même route que le restaurant Buffalo Grill, ce qui pose quelques petits problèmes notamment en été quand les enfants jouent dehors ; ils peuvent être en danger.
Monsieur le Maire essaie de voir si l'on ne peut pas réaliser deux voies distinctes.

M. LE MAIRE –
Nous avons interpellé M. le Préfet et la MEL pour essayer de trouver une solution pour la sécurité des personnes tant pour ADOMA que pour le restaurant, que j'espère voir rouvrir très bientôt. Nous travaillons aussi sur ce problème.
J'ajoute que cela nous permet aussi d'avoir des dispositifs mis en place par ADOMA et un suivi sérieux tout en respectant la confidentialité pour les personnes qui s'y trouvent, notamment pour le listing qui nous est transmis.

Mme NYS –
Cela nous permet, en fonction du niveau scolaire, de pouvoir prévoir des classes, par exemple.
Ce n'est pas toujours facile parce que les familles peuvent être déplacées d'un centre vers un autre très rapidement ; les enfants, qui étaient inscrits, quittent l'école en quelques jours. Ce n'est pas toujours très simple à gérer au niveau scolaire.
Sinon pour avoir visité le centre, il est bien tenu et nous avons de bonnes relations.

M. LE MAIRE –
Je remercie le CCAS mais aussi le service scolaire qui a travaillé sur le sujet, ainsi que le Cabinet qui a échangé avec ADOMA et M. le Préfet pour aboutir à cette convention tripartite, ce qui nous permet de fonctionner mais surtout d'être à l'écoute et en dialogue avec ADOMA et les différents services.

Y a-t-il des questions ?
Madame BLOTTIAUX.

Mme BLOTTIAUX –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr nous sommes pour cette convention mais ce qui me chagrine aujourd'hui, c'est de l'avoir à l'état de projet sous les yeux et d'entendre que la convention est déjà signée alors qu'elle passe au vote ce soir.

C'est plus sur le principe que cela me chagrine que sur le fait qu'elle soit signée.

M. LE MAIRE –

C'est un dialogue que nous avons depuis des années et j'apposerai ma signature suite à la validation par le Conseil Municipal.

La convention est validée par ADOMA ; c'est normal, cela doit aussi passer par leurs services. De notre côté, nous la consolidons lors de ce Conseil Municipal.

C'est ainsi que l'on fonctionne couramment. Ne soyez donc pas chagrinée par cette façon de faire, notre volonté étant de pouvoir accompagner ADOMA et de travailler en étroite relation tant le CCAS que la Ville et ADOMA pour accueillir les personnes dans ce foyer dans les meilleures conditions.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour rebondir sur les propos de Mme NYS, il est vrai que c'est aussi dommageable d'apprendre, peu de temps avant, qu'un enfant doit quitter l'école pour partir dans un autre centre. C'est une problématique administrative, comme vous l'avez soulignée, mais c'est aussi un problème humain pour eux de changer systématiquement de lieu.

Ce sont déjà des populations qui ont connu des problèmes significatifs. On les installe dans un centre ; elles n'ont pas forcément le temps de s'habituer qu'elles doivent changer de centre. Humainement, c'est aussi compliqué à leur niveau.

M. LE MAIRE –

Je fais entièrement confiance à ADOMA en matière d'accueil. Ils essaient d'avoir un suivi social et une certaine cohérence.

C'est un peu à l'image de ce que nous avons fait pour l'accueil des gens du voyage sur les terres roncquoises : avoir une convention entre les différentes villes.

Voyez que cette convention est une avancée ; toutes les villes ne le font pas systématiquement avec ADOMA. Je ne peux que saluer cette initiative peut-être trop tardive pour vous qui arrivez dans ce Conseil Municipal mais c'est le principe de fonctionnement : des

discussions, des dialogues, des échanges, des allers-retours de la convention qui nous permettent de corriger ou de retirer certains articles et, à la fin, de valider un projet qui permettra un suivi sachant que nous n'assurons pas le suivi social qui relève plus du national. Pour la Ville, nous accompagnons au mieux et je le redis, ce sont tous les services qui se sont mobilisés pour permettre cet accompagnement tout en respectant les missions d'ADOMA.

Mme NYS –

Je voudrais dire à Monsieur ZAJDA que le départ d'une famille n'est pas forcément négatif. Ce peut être pour avoir un logement plus grand ou plus adéquat selon la taille de la famille. C'est difficile à vivre pour les services scolaires parce qu'ils doivent prévoir mais, pour la famille elle-même, ce n'est pas toujours négatif.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - PORTAIL CARTOGRAPHIQUE METROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - Convention à conclure entre la MEL (Métropole Européenne de Lille) et la Ville de Roncq et portant sur les modalités d'accès aux données

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET), ainsi que son annexe la Charte métropolitaine de relogement et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. La MEL, à travers ces trois documents cadre, s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande.

Pour servir cet objectif, la MEL a développé un portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux, offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements.

Ce portail doit permettre une connaissance partagée, entre les partenaires du territoire, de la situation effective des résidences et des quartiers. Les données partagées dans le portail sont mises à disposition sous forme de statistiques et organisées en trois thématiques :

- *→ Données descriptives du parc provenant du Répertoire des Logements Sociaux (fichier RPLS) ;*
- *→ Données d'occupation (qualification du parc de l'Union Régionale Habitat Hauts-de-France, données bailleurs, et lorsqu'elles sont disponibles les données issues de la cartographie nationale de l'occupation sociale du GIP-SNE) ;*
- *→ Données agrégées sur les attributions (données issues de l'infocentre du SNE et traitement MEL).*

Les données y sont analysées et représentées à différentes échelles : Communes / IRIS / quartiers QPV / Résidences.

A l'échelle résidence, les données descriptives ne sont pas consultables en deçà de 11 logements respectant le seuil du secret statistique. La résidence ou les logements individuels sont néanmoins cartographiés même si aucune donnée n'est associée.

Les informations précisées ci-dessus sont mises à la disposition des communes membres, des organismes de logement social, de l'Union Régionale Habitat, d'Action Logement, du Département et de l'Etat pour les finalités suivantes :

- *réaliser un diagnostic partagé,*
- *accompagner les acteurs du logement dans le pilotage des orientations en matière d'attributions définies par les conventions intercommunales d'attribution ou d'équilibre territorial (CIA ou CIET),*
- *éclairer, préparer et aider la décision de la commission d'attribution grâce à une analyse qualitative et partenariale des résidences,*
- *contribuer à l'objectif plus général de favoriser des partenariats autour des attributions et de la programmation de logements sociaux,*
- *définir les politiques "habitat".*

Ces outils et ces travaux préfigurent la mise en place de la cotation de la demande qui sera mise en place dans la MEL conformément à la loi ELAN.

Les partenaires souhaitant disposer du portail des logements locatifs sociaux de la MEL doivent signer une convention relative aux modalités d'accès et s'engagent ainsi à respecter les conditions d'utilisation, de sécurisation des données et à ne pas communiquer les données du portail. Ils s'engagent à les utiliser uniquement et strictement dans le cadre de celui indiqué dans la convention, c'est-à-dire la définition, le suivi des politiques d'attribution, de programmation de logements sociaux et la préparation concertée des commissions d'attribution logement.

La convention précise également les règles de confidentialité (le recueil, le transfert et l'exploitation des données sont soumis au respect des règles mentionnées dans la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016).

Après avoir exposé les caractéristiques de ce portail cartographique métropolitain, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée entre la MEL et la Ville de RONCQ (jointe en annexe).

Les membres du conseil d'administration du CCAS seront amenés à se prononcer lors de la prochaine séance qui se tiendra le 11 février 2021.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Madame CASTELEIN, je vous en prie.

Mme CASTELEIN –

Merci, Monsieur le Maire.

La MEL propose de signer une convention entre les organismes sociaux, les communes membres, Action Logement et le Département du Nord.

La MEL dispose de données qu'elle veut partager sur un outil d'observations qui permettra aux différents partenaires de le consulter et de l'alimenter avec leurs propres réflexions et travaux dans une transparence entre inter bailleurs et inter communes.

Ce portail servira aussi bien à l'urbanisme qu'au service logement.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CASTELEIN.

Voilà un nouvel outil de travail qui nous permettra d'être encore plus réactifs et d'avoir une vision complète.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2021 - 2ème acompte

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 (n° 14/12/2020/69), un 1er acompte au titre de l'année 2021 a été voté à destination de certaines associations roncquoises dans le cadre du partenariat les unissant à la Ville. Le détail est repris sur le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS VILLE	RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2020 (1)	**PROPOSITION AVANCE 2021** (2)
BLEUETS TWIRLING	3 168 €	2 000 €
BMX CLUB	8 061 €	2 000 €
ESR FOOT	21 299 €	10 000 €
JUDO CLUB	3 924 €	2 000 €
TENNIS CLUB	5 000 €	2 000 €
ULJAP	22 385 €	15 000 €
ULTRA SPORT BASKET	25 838 €	10 000 €
USR NATATION	4 212 €	2 000 €
USR GYMNASTIQUE	16 053 €	8 000 €
VOLLEY BALL	5 952 €	3 000 €
CINEMA GERARD PHILIPE (3)	46 000 €	21 000 €

TOTAL	77 000 €

(1) Le subventionnement 2020 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2019
(2) Avance 2021 en attente de rencontre
(3) Convention à renouveler pour l'année 2021

Il est à préciser que les montants définitifs seront étudiés à la suite des rencontres entre la Ville et les Président(e)s d'associations qui se tiendront au cours des mois de mars, avril et mai prochains. L'assemblée délibérante statuera avant l'été 2021 sur le montant du financement de la subvention ainsi que le remboursement des frais de déplacement et de formation de l'année N-1 (consolidation).

L'association de l'amicale du personnel nous a sollicités pour l'obtention d'un acompte pour lui permettre de continuer sereinement son activité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le montant de cet acompte selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS VILLE	1er ACOMPTE (CM 14/12/2020)	***PROPOSITION ACOMPTE (CM 01/02/2021)***	**TOTAL DES ACOMPTES**
AMICALE DU PERSONNEL	0 €	**4 500 €**	4 500 €
Avance en attente de la rencontre			

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, nous avons voté un premier acompte à un certain nombre d'associations pour l'année 2021.

Toutes les associations ont été consultées de nouveau pour connaître leur éventuel besoin de financement pour poursuivre leurs activités qui, malheureusement, aujourd'hui sont plutôt au ralenti pour ne pas dire nulles, dans le contexte sanitaire que nous connaissons tous. Aucune association n'a souhaité un complément d'acompte.

Par contre, l'Amicale du personnel nous a sollicités pour obtenir un acompte de 4.500 € pour poursuivre sereinement son activité ; je précise qu'elle n'a pas perçu d'acompte le 14 décembre 2020 et je vous propose de le voter.

M. LE MAIRE –

J'ajoute que nous travaillons avec l'Amicale du personnel. Cette année, les vœux n'ont pas pu avoir lieu mais nous avons voulu accompagner le personnel pour les saluer et les remercier pour le travail accompli, par un bon cadeau dans les restaurations roncquoises quand elles seront rouvertes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil Municipal de se positionner par rapport à ces 4.500 € pour accompagner à hauteur de 20 € par fonctionnaire cette contribution qui permettra de redonner une dynamique économique.

Notre volonté aujourd'hui, je le rappelle, n'est pas de verser une subvention pour une subvention ; c'est vraiment d'accompagner d'une façon chirurgicale certains secteurs et nous continuons de réfléchir comment le mettre en place : ce peut être par de l'événement et par des animations. J'ai missionné M. MARIEN et il l'a très bien fait pour les Fêtes de Noël. Mais aussi par des accompagnements de cette nature où l'on va retrouver cette convivialité qui nous manque, à toutes et tous. On aurait bien envie de se retrouver tous ensemble pour partager des moments conviviaux. J'espère que le plus vite possible les agents pourront profiter de ces bons.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Habituellement, n'ayant pas forcément le temps de regarder l'ensemble des subventions versées aux associations, nous préférons nous abstenir. Dans ce cas, il n'est question uniquement que de l'Amicale du personnel et, justement, nous voulons aussi marquer le coup et voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE –

Voyez qu'on se retrouve. Je vous remercie de votre apport et de votre soutien à cette subvention. Cela fera plaisir à l'ensemble du personnel que l'ensemble du Conseil Municipal s'associe à ce geste.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

En effet vous n'êtes pas associé à l'attribution des subventions proposées pour chaque association mais je vous rappelle que, comme au cours du mandat précédent, à plusieurs

reprises j'avais invité un de vos membres avec lequel j'avais pris des rendez-vous et qui les a annulés systématiquement au dernier moment.
Ce n'est donc pas un manque de volonté de vous y associer mais simplement que, pour des raisons certainement d'agenda, cela n'a pas pu se faire.
Je répète que nous sommes à votre disposition pour discuter.

M. ZAJDA –
Effectivement, comme je le disais, c'est un problème de temps parce que ce sont quand même de gros dossiers à étudier. Je tiens à signaler que j'ai participé à deux réunions avec vous et j'y étais.

M. DA SILVA –
Je tiens à préciser également que courant mars, avril et mai, je rencontrerai chaque association avec les services afin de vérifier avec les présidents et les trésoriers et éventuellement des membres du bureau, les besoins et les projets pour leur proposer une subvention.

M. LE MAIRE –
Actuellement il est en effet difficile de se projeter ne connaissant pas l'avenir. Depuis septembre dernier à aujourd'hui, il est difficile de prévoir des activités mais je sais que M. DA SILVA et les services les accompagnent, notamment pour les inciter à réunir quand même leurs assemblées générales (en visioconférence et autres) pour assurer la continuité de l'association mais aussi pour être à leur écoute.
Je le redis : il est important de rester à l'écoute et de rencontrer nos associations, notre monde économique pour les accompagner.

Il y a quelques mois j'ai dit que la crise, que nous vivons aujourd'hui, ne s'arrêtera pas le jour où tout le monde sera vacciné. La crise se poursuivra parce qu'il y aura des problèmes économiques, des problèmes d'associations. Il faudra réfléchir à comment faire pour les adhésions, comment les associations pourront retrouver des adhérents.
Nous, nous serons là (je le redis) pour les accompagner.
Nous serons là pour être vigilants aussi et faire en sorte que nos associations puissent redémarrer et que l'ensemble des personnes qui contribuent à l'activité de notre Ville puissent passer ces moments difficiles de la meilleure des façons pour rebondir et repartir sur le bon pied.
Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Je suis ravi d'apprendre que vous allez voter cet acompte à l'Amicale du personnel et j'espère que vous serez aussi au rendez-vous pour voter les subventions de toutes les associations. Il serait important qu'elles voient que nous sommes tous avec elles pour les aider à continuer leurs activités qui sont très importantes dans la Ville.

M. ZAJDA –

Si nous arrivons à dégager du temps pour venir vous voir, nous serons ravis de nous entretenir avec vous.

M. LE MAIRE –

Merci ; je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.12 - RUCHER COMMUNAL - Conventionnement à conclure entre la Ville de Roncq et les apiculteurs BEETOBEE/SAFEBEE - Rectification portant réparation d'une « erreur matérielle »

Par délibération en date du 14 décembre 2020 (délibération n° 14/12/2020/70), le Conseil Municipal a validé le partenariat entre la Ville de Roncq et les apiculteurs BEETOBEE/SAFEBEE pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2021).

Il s'avère qu'une modification doit être apportée en ce qui concerne les conditions financières (article 6 de la convention). En effet, une erreur d'appréciation a été commise dans l'estimation des dépenses qui seront engagées au cours de l'année 2021.

Par conséquent et sans attendre, il vous est demandé de modifier la délibération et de procéder à l'ajustement de l'indemnisation des apiculteurs avec prise d'effet au 1er janvier 2021 comme suit :

Dès l'instant où ce partenariat reçoit un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir :

- *accepter ce partenariat pour une durée d'une année (du 1er janvier au 31 décembre 2021) ;*
- *accepter l'indemnisation d'un montant de 510 € TTC par mois ;*
- *autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initial de partenariat (projet joint en annexe).*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 janvier 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur DUQUESNE, je vous en prie.

M. DUQUESNE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas reprendre le discours que j'ai tenu au dernier Conseil Municipal où j'ai expliqué les raisons pour lesquelles la Ville investissait dans un rucher municipal, ces raisons étant avant tout d'ordre pédagogique pour avoir un outil pédagogique qui permette de sensibiliser les habitants, les jeunes en particulier, à la biodiversité, à l'intérêt des pollinisateurs qui jouent un rôle très important dans un certain nombre de domaines.

Il se trouve que la convention que nous avions préparée pour mettre en place ce rucher comportait une erreur matérielle que nous rectifions par la présente délibération que je vous remercie de bien vouloir accepter.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DUQUESNE.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous avons ainsi terminé l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Concernant les arrêtés et décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 14 décembre 2020, ces documents sont disponibles sur demande par mail au Secrétariat Général, auprès de Marjorie et Axelle que je remercie.

Avant de lever la séance, je remercie le public présent sur les réseaux.

Je remercie la presse.

Je remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

Je remercie le service Communication, et à nouveau Patrick. Tu vois que tu peux partir sereinement ; tu nous laisses un dispositif en place. Je te remercie ainsi que l'ensemble du service.

Je remercie le Secrétariat Général, le Cabinet, l'ensemble des services ici présents qui font en sorte que ce Conseil Municipal puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.

Merci à toutes et à tous.

Excellente soirée et, surtout, prenez soin de vous.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

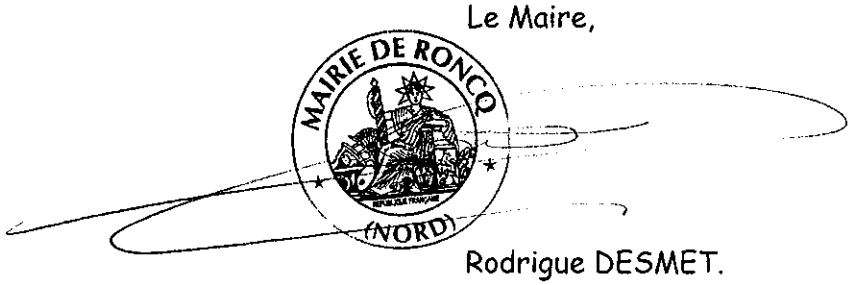

Rodrigue DESMET.

DGS